

EXTRAIT DU REGISTRE AUX PROCES-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

11 avril 2016

Présents : MM.

Michel JANUTH - Bourgmestre, président ;
 Pierre PINTE, Michel PICALAUSA, Lyseline LOUVIGNY, Bruno SOUDAN, Sabine DESMEDT - Echevins ;
 Henri BORREMANS, Jeannine LENS, Michel PLUCHART, Jean-Marc ZOCATELLO, Carl DELCOURTE, Najat
 MOHDAD, Fabienne FERIER, Philippe ANGILLIS, Jean-Armand WAUTIER, Maïté SAINT-GUILAIN, Frédéric
 JADIN, Benoit LANGENDRIES, Hassan IDRISSE, Guy LECLERCQ-HANNON, Pierre ANTHOINE, Jean-Pierre
 FUMIERE, Youri CAELS, Hicham EL KROUT, Luc HENRIOULLE, Virginie SMOOS, Alain LEKIME -
 Conseillers.
 Etienne LAURENT - Directeur général.

Youri CAELS est absent au point 11.

Bruno SOUDAN est absent des points 20 à 33.

Sabine DESMEDT et Michel PLUCHART sont scrutateurs.

Le procès-verbal de cette séance est approuvé en date du 9 mai 2016.

Séance publique

20160411 (13) Installation de caméras urbaines - choix des lieux d'installation et commande

Le Conseil,

Vu l'article 15 de la loi de 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;
 Vu l'article 5 de la loi du 31 mars 2007 réglant l'installation et l'utilisation de caméras de surveillance qui requiert l'avis positif
 du conseil communal de la commune où se situe le lieu ;

Considérant le marché public de fournitures "Fourniture et mise en œuvre d'un système de vidéosurveillance urbaine" passé
 par la zone de secours en tant que pouvoir adjudicateur et sous la forme d'une centrale de marché au profit des pouvoirs
 adjudicateurs bénéficiaires dont le collège communal de Tubize ;

Considérant la proposition faite en concertation avec la zone de secours d'installer, dans un premier temps, sur le territoire de
 la commune de Tubize, quatre caméras reprises sous l'appellation "caméra C4, C6, C7 et C9" dans le cahier spécial des
 charges et ce pour un coût estimé à 15.000 euros HTVA ;

Considérant le montant de 20.000 euros inscrit à l'article budgétaire 124/744-51 n° projet 20160064 et le subside octroyé
 par la Province du Brabant wallon pour ce projet ;

Considérant que M. ANGILLIS s'est abstenu de voter ; que les autres membres présents ont répondu oui ;

DECIDE :

Article 1er - d'adhérer au marché public de fournitures "Fourniture et mise en œuvre d'un système de vidéosurveillance
 urbaine" passé par la zone de secours en tant que pouvoir adjudicateur et sous la forme d'une centrale de marché au profit
 des pouvoirs adjudicateurs bénéficiaires dont le collège communal de Tubize.

Article 2 - de remettre un avis positif sur le projet d'installation de caméras de surveillance sur l'espace public tel que
 présenté au conseil communal lors de sa séance du 21 octobre 2015 et visant, dans un premier temps, l'installation de
 caméras aux quatre lieux ouverts suivants :

- Caméra C4 : A installer à l'angle du bâtiment de l'administration communale
- Caméra C6 : A installer à l'angle du bâtiment situé rue de Mons.
- Caméra C7 : A installer sur la façade du bâtiment situé plateau de la Gare, avec une antenne de la liaison
hertzienne déportée
- Caméra C9 : A installer à la sortie du parking de la galerie situé rue du Perroquet.

Article 3 et dernier - d'installer quatre caméras de surveillance aux lieux précités (caméra C4-C6-C7-C9) destinées à sécuriser
 les abords de la Grand Place et du Plateau de la gare.

Pour extrait conforme le 22 avril 2022 :

Par ordonnance :

La Directrice générale f.f.,

Laurie TORBEYNS



Le Bourgmestre,

M. JANUTH